

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Jean-Marc Guinchard, Christina Meissner, Jean Romain, Magali Orsini, Patrick Lussi, Daniel Sormanni

Date de dépôt : 9 février 2017

Proposition de résolution

autorisant Monsieur Guy Mettan, député, à accepter la distinction de l'Ordre de l'Amitié

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'article 22 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève ;
- la lettre de demande de Monsieur Guy Mettan du 30 janvier 2017 qui est annexée à la présente proposition de résolution, comme exposé des motifs ;

Le GRAND CONSEIL :

autorise Monsieur Guy Mettan à accepter la distinction de l'Ordre de l'Amitié décernée par la Fédération de Russie.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le Bureau du Grand Conseil vous soumet la présente proposition de résolution en application de l'article 22 de la loi portant règlement du Grand Conseil.

Le Bureau ne se prononce pas sur l'acceptation ou le refus de cette demande, mais soumet cette proposition de résolution afin que le Grand Conseil puisse se déterminer.

La lettre de Monsieur Guy Mettan du 30 janvier 2017 est reproduite ci-dessous comme exposé des motifs.

*Monsieur le Président,
Madame et Monsieur les Vice-Présidents,
Mesdames et Messieurs les Membres du Bureau,*

Je vous remercie d'avoir attiré mon attention sur les dispositions cantonales en matière de remise de décorations étrangères. Conformément à l'art. 22 de la LRGC, j'ai donc le plaisir de solliciter l'autorisation du Grand Conseil pour la remise de cette distinction.

Afin que vous puissiez prendre votre décision en toute connaissance de cause, j'aimerai porter à votre attention les éléments suivants :

1/J'ai en effet appris à la fin de l'année dernière que, sur décret du Président russe Vladimir Poutine du 4 août 2016, l'Ordre de l'Amitié allait m'être conféré par l'entremise de l'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Fédération de Russie en Suisse après son entrée en fonction, prévue pour le début de cette année.

2/L'Ordre de l'Amitié est une distinction honorifique, qui n'est liée à aucune prestation financière ou avantage pécunier. Elle est accordée avec parcimonie et seules deux personnalités ayant vécu à Genève l'ont reçue à ma connaissance: l'ancienne présidente de la Confédération Micheline Calmy-Rey et l'ancien directeur du Grand Théâtre Hugues Gall.

3/Cette distinction n'a strictement rien à voir avec mes activités politiques de député au Grand Conseil. A aucun moment dans ma vie de député au Grand

Conseil depuis 15 ans, je n'ai entrepris d'action politique en faveur de la Russie, ni même exercé la moindre activité de lobbying comme chacun aura pu le constater.

4/Cet honneur provient des activités professionnelles et bénévoles que j'ai déployées depuis une vingtaine d'années en faveur des échanges culturels et économiques entre la Suisse et la Russie. C'est ainsi que dans les années 1990, en qualité de directeur-rédacteur en chef de la Tribune de Genève, j'ai publié plusieurs séries d'articles consacrés aux Russes qui ont fait Genève et aux Genevois qui ont fait la Russie. J'ai aussi pu établir que les murailles du Kremlin avaient été construites en 1480 par un Suisse, Pietro Solari, et non par un Italien. De même j'ai contribué à la commémoration de François Lefort, citoyen genevois homonyme de notre estimé vice-président, premier amiral de la flotte russe à la fin du XVIIe siècle et qui a sauvé les Genevois de la famine en 1693 en leur envoyant un navire de blé. Une statue en son honneur a été inaugurée en 2008 sur la Place Sturm. En 2006, à la demande de l'ambassadeur de Suisse en Russie et du Conseil d'Etat, j'ai également organisé une semaine économique et culturelle genevoise à Moscou, laquelle a obtenu un grand succès avec une délégation de plus de 40 personnes conduites par les présidents du Conseil d'Etat, du Grand Conseil et le Maire de la Ville. En 2009, j'ai également participé à une manifestation similaire organisée par le canton de Vaud. De nombreux autres échanges, tant économiques que culturels, ont également eu lieu ces dernières années, qui ont notamment contribué à l'implantation ou à l'épanouissement d'entreprises russes génératrices de centaines d'emplois à Genève.

5/Dans le cadre de mes activités dans la Genève internationale, j'ai également soutenu, parallèlement aux efforts de feu l'ambassadeur Luzius Wasescha, l'accession de la Russie à l'OMC, afin de renforcer cette organisation importante pour Genève. De même, connaissant l'importance que la Russie accorde au dialogue multilatéral dont la Genève est le centre mondial, j'ai toujours œuvré en faveur d'une bonne entente entre autorités suisses et russes. A un moment où les Nations Unies sont plus que jamais sous pression et où l'on parle de faire revenir à Genève les négociations de paix sur la Syrie, il est essentiel de pouvoir compter sur le soutien russe à la Genève internationale.

6/Récemment, j'ai également publié un livre intitulé « Russie-Occident : une guerre de mille ans » qui analyse les incompréhensions et les préjugés qui entachent les relations entre l'Europe et la Russie. Ce livre, paru en russe en 2016 a reçu un accueil favorable en Russie et a paru et paraîtra prochainement aux Etats-Unis, en Italie, en Serbie, en Suède et en Chine.

7/Je n'ai pas non plus sollicité cette distinction. L'initiative est venue du ministère russe des affaires étrangères. Elle m'est remise à titre personnel mais aussi au nom de ma famille et des dizaines de citoyens et citoyennes genevois qui m'ont secondé dans le rapprochement économique et culturel entre nos deux pays.

8/La nouvelle Constitution fédérale a considérablement assoupli les dispositions en matière de décorations étrangères et supprimé l'interdiction concernant les élus cantonaux, laissant aux cantons la liberté de légiférer dans ce domaine.

En conclusion, j'aimerais mentionner un aspect plus personnel et rappeler que l'origine de toutes ces activités remonte à l'adoption de ma fille Oxana, dans un orphelinat de la région de Vladimir, en Russie, en décembre 1994. L'arrivée d'Oxana dans notre famille nous a valu, grâce à une disposition de la loi russe sur la citoyenneté abrogée depuis, de recevoir la nationalité russe par décret du président Yeltsine, comme je l'ai mentionné lors du discours d'investiture à la présidence du Grand Conseil en novembre 2009. Cette particularité familiale, unique et non reproductible, devrait rassurer ceux qui craignent de créer un précédent ou de déroger à la neutralité. Elle explique aussi pourquoi refuser cette médaille reviendrait, dans notre cas, à renier un pan essentiel de notre histoire familiale.

Enfin, si d'aventure le Grand Conseil devait m'autoriser à recevoir cette distinction, je m'engage à ne pas la porter ni à en faire état pendant la durée de mon mandat.

Espérant que ces précisions vous permettront de prendre une décision en toute sérénité, je vous adresse, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Bureau, mes plus cordiales salutations.

Guy Mettan, député